

FICHE DE POSTE DU RESPONSABLE DE DEVELOPPEMENT

Rattaché à la Direction Générale, le responsable de développement devra :

- **Repérer des opportunités de développement**
 - Identifier les sites potentiels sur un territoire (topographie, cartographie)
 - Rechercher les informations pertinentes sur le secteur géographique : contraintes techniques, environnementales et éventuels schémas régionaux de planification des projets solaires, éoliens, biomasse et autres
 - Identifier les besoins et proposer des projets pour les collectivités locales
 - Effectuer une veille réglementaire pour identifier d'éventuelles jurisprudences pouvant être utiles aux projets de développement
- **Concierner les acteurs institutionnels locaux**
 - Assurer le suivi et l'animation des relations avec les acteurs locaux
 - Assurer la gestion des relations avec les services instructeurs
 - Présenter les résultats de prospection cartographique aux maires et conseils municipaux concernés
 - Expliquer les principes de production d'électricité décentralisée et les impacts pour les communes (retombées financières notamment)
 - Recueillir les délibérations de principe autorisant l'entreprise à lancer les études de faisabilité
 - Consulter l'ensemble des acteurs institutionnels et les administrations techniques et paysagères pouvant être concernés par le projet (Armée, CGAC, DEAL, SDAP, TDF, SDIS, Ministère de la Défense)
 - Présenter les projets et les argumenter auprès des décideurs locaux
- **Réaliser des études de faisabilité en partenariat avec le Service Exploitation**
 - Relaisser les études de faisabilité technique et économique
 - Réaliser les implantations sur le plan
 - Définir les modes de mesure du potentiel solaire, éolien et autre
 - Evaluer les gisements éventuels d'énergie à partir des mesures du potentiel énergétique
 - Réaliser le dimensionnement des projets
 - Etudier les solutions techniques proposées par les fournisseurs
 - Déterminer les caractéristiques techniques en fonction des contraintes économiques : technologie de l'équipement (éolienne ou panneaux photovoltaïques) et tailles de la centrale
 - Réaliser une première estimation des coûts et des délais de mise en œuvre du projet
- **Monter des projets de centrales de production d'électricité décentralisée**
 - Identifier et suivre les différentes études d'impacts à réaliser en interne ou en externe par les bureaux d'études
 - Conduire les projets
 - Réaliser la négociation foncière avec les propriétaires et exploitants concernés par l'implantation des centrales
 - Effectuer les études exploratoires de raccordement au réseau d'électricité

- Déposer la demande de permis de construire auprès des institutions concernées.
- Instruire les dossiers de demande d'aides et de subvention publiques : ADEME, FEDER, PRME, EUROPE
- Assurer l'appui technique sur la passation des marchés (rédaction des cahiers des charges, analyse des offres) en partenariat avec le Service Exploitation

Concevoir, réaliser et conduire des projets dans les domaines de la MDE, des bâtiments performants, de l'efficacité énergétique et de Smart Grids.



La Première Société Publique Locale de Martinique

Centre d'Affaires Agora 1 - Bât. A 3^{ème} étage - Avenue de l'Etang Zabricot -
97200 FORT-DE-FRANCE

SIRET 800 653 552 00011 - APE 3511Z

Tél. 05 96 76 50 20 - Fax 05 96 70 95 31 - spl@martinique-energies-nouvelles.mq